Duplicata

GREFFE DU
TRIBUNAL DE COMMERCE
DE NANCY

Rue du Maréchal Juin - BP 30108
54003 NANCY CEDEX
TEL 03 83 40 69 60 (GREFFE)
TEL 03 83 28 06 92 (RCS)

RECEPISSE DE DEPOT

EXPERTIS CFE
TECHNOPOLE NANCY BRABOIS - 2, ALLEE D'EVRY
54600 VILLERS LES NANCY

V/REF :
N/REF : 1999 B 391 / 2006-A-2482

Le Greffier du Tribunal de Commerce DE NANCY certifie qu'il a reçu le 20/06/2006,

P.V. d'assemblée du 15/05/2006
- Modification de(s) commissaire(s) aux comptes

Concernant la société

EXPERTIS CFE AUDIT ET CONSEIL
Société anonyme
TECHNOPOLE NANCY BRABOIS - 2, ALLEE D'EVRY
54600 VILLERS LES NANCY

Le dépôt a été enregistré sous le numéro 2006-A-2482 le 20/06/2006

R.C.S. NANCY 423 571 934 (1999 B 391)

Fait à NANCY le 20/06/2006,

Le Greffier

TRIBUNAL DE COMMERCE DE NANCY

TRIBUNAL DE COMMERCE DE NANCY

Dépôt du 20 JUIN 2006

R.C.S. N° 99 B 391

EXPERTIS CFE AUDIT ET CONSEIL
Société Anonyme
au capital de 4 700 000 euros
Siège social : Technopôle Nancy Brabois
2 Allée d'Evry
54600 VILLERS LES NANCY
423 571 934 RCS NANCY

PROCES-VERBAL DES DELIBERATIONS DE L'ASSEMBLEE GENERALE ORDINAIRE DU 15 MAI 2006

L'an deux mille six,
Le 15 mai,
A 9 heures,

Les actionnaires de la société EXPERTIS CFE AUDIT ET CONSEIL, société anonyme au capital de 4 700 000 euros, divisé en 62 119 actions de 75,66 euros chacune, dont le siège est Technopôle Nancy Brabois 2 Allée d'Evry, 54600 VILLERS LES NANCY, se sont réunis en Assemblée Générale Ordinaire, au siège social, sur convocation faite par lettre simple adressée le 28 avril 2006 à chaque actionnaire.

Il a été établi une feuille de présence, qui a été émargée par chaque membre de l'Assemblée en entrant en séance, tant en son nom qu'en qualité de mandataire.

L'Assemblée est présidée par Monsieur Richard RENAUDIN, en sa qualité de Président du Conseil d'Administration.

Monsieur Alain DOUCHE et Monsieur Pierre NESSELER, les deux actionnaires représentant tant par eux-mêmes que comme mandataires le plus grand nombre de voix et acceptant cette fonction, sont appelés comme scrutateurs.

Madame Sylvie GATTO est désignée comme secrétaire.

Monsieur Michel GROSSE, Commissaire aux Comptes titulaire, régulièrement convoqué par lettre recommandée avec demande d'avis de réception en date du 28 avril 2006, est excusé.

La feuille de présence, certifiée exacte par les membres du bureau, permet de constater que les actionnaires présents, représentés ou ayant voté par correspondance possèdent 57 301 actions sur les 62 119 actions ayant le droit de vote.

Le Président dépose sur le bureau et met à la disposition des membres de l'Assemblée :

- les copies des lettres de convocation adressées aux actionnaires,
- la copie et l'avis de réception de la lettre de convocation du Commissaire aux Comptes,
- la feuille de présence, les pouvoirs des actionnaires représentés, et la liste des actionnaires,
- le rapport du Conseil d'Administration,
- le texte du projet des résolutions qui sont soumises à l'Assemblée.

Le Président déclare que les documents et renseignements prévus par les dispositions législatives et réglementaires ont été adressés aux actionnaires ou tenus à leur disposition au siège social pendant le délai fixé par lesdites dispositions.

L'Assemblée lui donne acte de cette déclaration.

Le Président rappelle que l'Assemblée est appelée à délibérer sur l'ordre du jour suivant :

ORDRE DU JOUR

- Lecture du rapport du Conseil d'Administration,
- Nomination d'un Commissaire aux Comptes titulaire en remplacement du Commissaire aux Comptes titulaire actuel,
- Pouvoirs pour l'accomplissement des formalités.

Il est ensuite donné lecture du rapport du Conseil d'Administration.

Puis, le Président déclare la discussion ouverte.

Personne ne demandant la parole, le Président met successivement aux voix les résolutions suivantes :

PREMIERE RESOLUTION

L'Assemblée Générale, après avoir entendu la lecture du rapport du Conseil d'Administration, et prenant acte de la réorganisation juridique du Groupe de Monsieur Michel GROSSE, Commissaire aux Comptes titulaire, et de la demande de ce dernier de nommer à sa place la Société ACOR AQUITAINE GROUP SARL, Commissaire aux Comptes titulaire,

désigne en qualité de nouveau Commissaire aux Comptes titulaire, la société ACOR AQUITAINE GROUP SARL, représentée par Monsieur Dominique ASCARATEIL 2 rue Claude BOUCHER 33030 BORDEAUX, pour intervention dès l'exercice 2005, et pour la durée restant à courir du mandat de son prédécesseur.

Cette résolution est adoptée à l'unanimité des actionnaires présents ou représentés.

La société ACOR AQUITAINE GROUP SARL a fait savoir à l'avance qu'elle accepterait le mandat qui viendrait à lui être confié et a déclaré satisfaire à toutes les conditions requises par la loi et les règlements pour l'exercice dudit mandat.

DEUXIEME RESOLUTION

L'Assemblée Générale donne tous pouvoirs au porteur de copies ou d'extraits du présent procès-verbal pour remplir toutes formalités de droit.

Cette résolution est adoptée à l'unanimité des actionnaires présents ou représentés.

L'ordre du jour étant épuisé et personne ne demandant plus la parole, le Président déclare la séance levée.

De tout ce que dessus, il a été dressé le présent procès-verbal qui, après lecture, a été signé par les membres du bureau.

Les Scrutateurs | Le Président | Le Secrétaire